CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

11

1.1 – Contrat à durée indéterminée.

1 pt Si sigle seulement 0

1.2 - * Contrat à durée déterminée

Il est établi par une tâche précise et comporte une date de fin de contrat.

0,5 pt

* Contrat de mission (contrat intérimaire)

0,5 pt 0,5 pt

Contrat signé entre une personne et une entreprise de travail intérimaire.

0,5 pt

On peut accepter le contrat « emploi-solidarité », le contrat à temps partiel, le contrat saisonnier, le contrat « jeune »... avec une définition cohérente.

1.3 -

2 pts

	Obligations		
De l'employeur	- procurer le travail convenu, rémunérer le salarié et établir un bulletin de paie - respecter la réglementation du travail (code du travail, convention collective, règlement intérieur)		
Du salarié	 - effectuer le travail demandé - respecter la réglementation du travail (code du travail, convention collective, règlement intérieur) 		

1.4 – La période d'essai :

- intérêt pour le salarié : cette période lui permet de savoir si l'emploi lui convient
- intérêt pour l'employeur : cette période lui permet de tester les capacités du futur employeur.

2 pts

1.5 - 20 salariés.

1 pt

2.1-4 parmi:

- le nom ou la raison sociale, l'adresse du fabricant
- la dénomination de vente
- la composition du produit
- la DLUO
- la quantité nette
- l'estampille sanitaire
- le mode d'emploi
- la date de fabrication

2 pts

GRO	Session 2005						
B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL ET TERTIAIRE							
Vie sociale et prof	5-0523						
CORRIGE	Durée : 30 min.	Coef.: 1	Page: 1/2 CB				

2.2 – DLC : date limite de consommation

1 pt

DLUO: date limite d'utilisation optimale

1 pt

2.3 – Sur l'étiquette, la date de péremption est : 11.12.05 ; il s'agit d'une DLUO puisque la conservation est supérieure à 6 semaines ou parce qu'il est indiqué « à consommer de préférence avant le : ».

0.5 pt + 0.5 pt

1 pt

2.4 -

2 pts

Avantages du code barres				
Pour le consommateur	Moins d'attente en caisse, moins d'erreur à la caisse, le nom de l'article figure sur le ticket de caisse			
Pour le distributeur	Meilleure gestion des stocks, pas d'étiquetage individuel pour la mise en rayon			

3.1 - * déclarer la grossesse

* passer les 7 examens prénataux et les 3 prévus après la naissance

* ne pas dépasser le plafond de ressources

3 pts

3.2 – Ils peuvent bénéficier de la PAJE.

Leurs revenus de 24 370 euros sont inférieurs au plafond de 27 309 euros.

1 pt

B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL ET TERTIAIRE	CORRIGE	
Vie sociale et Professionnelle	5-0523	Page 2/2 CB